

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
MÉMOIRE PRÉPARÉ POUR LE COMITÉ DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
EN VUE DU BUDGET FÉDÉRAL DE 2015
LE 6 AOÛT 2014**



Canadian Cancer Society **Société canadienne du cancer**

Quelques mots sur la Société canadienne du cancer

Créée en 1938, la Société canadienne du cancer est une organisation nationale implantée au niveau national, dont la mission est d'éradiquer le cancer et d'améliorer les conditions de vie des personnes qui souffrent de cette maladie. Avec l'appui de 1,5 million de donateurs et de 140 000 bénévoles, la société est en mesure d'avoir un impact maximal contre le maximum de formes de cancer, dans le maximum de collectivités du Canada.

Personne-ressource :

Pour de plus amples renseignements,
prière de s'adresser à :

Gabriel Miller
Director of Public Issues
Société canadienne du cancer
613-565-2522, poste 4982
gabriel.miller@cancer.ca

Synopsis

Le cancer est un enjeu de plus en plus important pour le Canada. En raison du vieillissement de la population, le nombre de cas et de décès est en augmentation régulière, et pour les familles, les professionnels de la santé et notre économie, le fardeau est de plus en plus lourd. Malgré des percées notables au niveau de la prévention et du traitement, le cancer reste la première cause de décès au Canada.

Les politiques et programmes publics comportent des lacunes qui entravent les efforts déployés pour éradiquer le cancer. Le Partenariat canadien contre le cancer offre de nouvelles possibilités de collaboration, mais il faut absolument remédier à ces lacunes et renforcer la collaboration entre toutes les organisations qui luttent contre le cancer, et ce projet à long terme nécessite un sursaut de volonté politique et l'appui de tous les paliers de gouvernement. À court terme, le gouvernement fédéral peut déjà montrer la voie en prenant des mesures concrètes qui se traduiront par des avantages tangibles pour les Canadiens.

Voici les mesures que la Société canadienne du cancer (SCC) demande au gouvernement du Canada de prévoir dans son budget de 2015 :

1. Afin de protéger les jeunes Canadiens contre le tabagisme, consentir une augmentation importante du budget annuel de 38 millions de dollars de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT), afin de la muscler davantage.

Actuellement, le budget de la SFLT ne représente que 1,1 p. 100 des recettes fiscales que le gouvernement fédéral perçoit sur le tabac (3,5 milliards de dollars par an) et à peine la moitié du montant per capita que le gouvernement fédéral américain consacre à la lutte contre le tabagisme. Les nouvelles dotations budgétaires devraient être couplées à d'autres mesures, notamment la prise de nouveaux règlements sur la publicité et l'emballage du tabac et sur les produits du tabac aromatisés.

2. Modifier le régime des prestations de maladie et des prestations de compassion de l'assurance-emploi, dans l'intérêt des malades et de leur famille.

La durée maximale des prestations devrait passer de 15 à 52 semaines pour les prestations de maladie, et de 6 à 26 semaines pour les prestations de compassion. Les règles régissant ces programmes devraient également être assouplies, afin que les malades aussi bien que les aidants naturels puissent avoir droit à des aides financières mieux adaptées à leur situation et à leurs besoins particuliers.

Introduction

Au Canada, le cancer est le fléau le plus meurtrier.

Première cause de décès dans notre pays, cette maladie devrait emporter environ 76 000 Canadiens, rien qu'en 2014. Toutes les heures, plus de 20 Canadiens apprennent qu'ils en sont atteints, et ils s'ajoutent aux 800 000 et plus qui vivent déjà avec le cancer.

Le nombre de nouveaux cas et de décès ne cesse d'augmenter, avec l'accroissement et le vieillissement de la population. Le cancer coûte déjà aux Canadiens 17,4 milliards de dollars par an. Avec l'augmentation du nombre de cas, les familles, les services de santé et notre économie nationale doivent assumer un fardeau de plus en plus lourd.

Malgré ces statistiques peu encourageantes, il y a des raisons d'espérer. Nous avons fait des progrès importants. Grâce au recul du tabagisme depuis cinquante ans, des dizaines de milliers de vies ont été sauvées au Canada. Et grâce à de meilleurs traitements et à un dépistage précoce, de plus en plus de Canadiens réussissent à survivre à la maladie, et pendant plus longtemps.

Nous devons savoir tirer parti de nos succès, mais nous devons aussi prendre la mesure de nos faiblesses. Il faut regrouper et uniformiser les politiques et programmes hétéroclites qui sont en place. Il existe des lacunes béantes entre les régions et entre les divers paliers de gouvernement, qui entravent la lutte contre le cancer sur tous les fronts, qu'il s'agisse de la recherche, de la prévention ou des soins. Résultat : les inégalités sont flagrantes, les dysfonctionnements se multiplient, et de plus en plus de Canadiens sont laissés pour compte.

Grâce à l'aide généreuse du gouvernement fédéral, le Partenariat canadien contre le cancer (PCCC) a ouvert la voie à une collaboration plus intense entre les intervenants des secteurs public, privé et associatif. Il faudra toutefois un sursaut de volonté politique et l'appui de tous les paliers de gouvernement si les pouvoirs publics veulent vraiment réformer leurs politiques et leurs programmes de lutte contre le cancer ; déployer rapidement de nouvelles stratégies de prévention ; et tirer pleinement parti des investissements consacrés à la recherche et aux découvertes qu'elle suscite.

Ça ne pourra pas se faire du jour au lendemain, mais le gouvernement du Canada peut déjà prévoir dans son budget de 2015 des mesures concrètes qui vont dans ce sens, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Recommandation 1 : Les jeunes et le tabagisme

Afin de protéger les jeunes Canadiens contre le tabagisme, le gouvernement fédéral devrait consentir une augmentation importante du budget annuel de 38 millions de dollars de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT), afin de la muscler davantage.

Le moyen le plus efficace de réduire le nombre de décès dus au cancer est de réduire le tabagisme chez les Canadiens, à commencer chez les jeunes, qu'il faudrait tout simplement empêcher de fumer une première cigarette. Malgré la chute spectaculaire, depuis 50 ans, du pourcentage de fumeurs dans la population canadienne, le tabagisme reste la première cause évitable de décès chez les personnes atteintes d'un cancer, puisqu'il est à l'origine de 30 p. 100 de ce type de décès, dont 85 p. 100 des cancers du poumon. Encore aujourd'hui, un

trop grand nombre de jeunes adolescents commencent à fumer, à telle enseigne que les nouvelles statistiques qui sortent sur le tabagisme chez les jeunes sont plutôt inquiétantes.

Vu l'ampleur de l'épidémie, il faut absolument que la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT) soit globale, soutenue et bien financée. Il y a encore beaucoup à faire pour empêcher les jeunes de fumer, surtout quand on sait que les produits du tabac créent une grande dépendance et qu'une vaste majorité de nouveaux fumeurs commencent à fumer dès 13 ans, et même avant.

Initialement, la SFLT devait avoir un budget annuel de 110 millions de dollars, mais à l'heure actuelle, les crédits alloués chaque année à Santé Canada pour la lutte contre le tabagisme n'atteignent même pas le tiers de cette somme. D'un montant de 38 millions de dollars, le budget de la SFLT ne représente que 1,1 p. 100 des 3,5 millions et quelques que le gouvernement fédéral perçoit en taxes sur le tabac¹. Il faut savoir également que le niveau de financement actuel de la SFLT ne représente que 1,07 dollar Can per capita, soit bien moins que les 2,05 dollars Can per capita que le gouvernement fédéral américain investit dans la lutte contre le tabagisme².

La Société canadienne du cancer recommande que le budget de la SFLT, qui s'élève actuellement à 38 millions de dollars, soit considérablement bonifié, afin de permettre à Santé Canada de mettre en œuvre une stratégie plus globale et plus efficace. Le ministère pourrait ainsi relancer des campagnes de sensibilisation du public ; améliorer la recherche, la surveillance et la vérification de la conformité ; élaborer des politiques et des mesures législatives ; et dynamiser les programmes visant à prévenir le tabagisme chez les jeunes et à encourager les adultes et les populations autochtones à cesser de fumer.

La nouvelle stratégie de lutte contre le tabagisme devrait comporter de nouvelles initiatives visant à renforcer des mesures importantes qui ont déjà été prises, comme l'augmentation des taxes fédérales sur le tabac, dans le budget fédéral de 2014 ; l'utilisation d'étiquettes d'avertissement plus grandes sur les paquets de cigarettes, qui indiquent notamment un numéro de téléphone gratuit où appeler si l'on veut cesser de fumer (2012) ; et le projet de loi C-32, qui interdit la publicité dans les journaux et impose certaines restrictions aux produits du tabac aromatisés (2009).

¹ Les recettes fiscales que le fédéral perçoit sur le tabac se sont élevées (hors TPS /TVH) à 2,81 milliards de dollars pendant l'exercice financier de 2012-2013. L'augmentation des taxes qui a été annoncée dans le budget de 2014 devrait rapporter au gouvernement fédéral 685 millions de dollars de plus pendant l'exercice financier de 2014-2015.

² Pour la lutte contre le tabagisme, l'US Food and Drug Administration dispose d'un budget de 501 millions de dollars US (exercice financier de 2013-2014), et l'US Office on Smoking and Health (qui fait partie du Centre for Disease Control and Prevention, Department of Health and Human Services) dispose d'un budget annuel de 100 millions de dollars US. Cela représente un budget total de 601 millions de dollars US, soit 1,88 dollar US per capita (ou 2,05 dollars canadiens, au taux de change de 1 \$US = 1,0917 \$Can). Voir :

<http://www.fda.gov/downloads/AboutFDA/ReportsManualsForms/Reports/BudgetReports/UCM388309.pdf>
<http://www.cdc.gov/tobacco/osh/organization/>

Pour être globale, la stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme doit prévoir d'autres taxes sur les produits du tabac ; des mesures de lutte contre la contrebande ; des emballages neutres ; des étiquettes d'avertissement plus grandes sur tous les produits du tabac ; l'interdiction de toute publicité sur le tabac ; la réglementation de la cigarette électronique ; de nouvelles mesures pour limiter l'utilisation des narguilés (chichas) ; l'interdiction des cigarettes « slim » et « super slim » ; ainsi que d'autres initiatives.

Recommandation 2 : Soutien des malades et des familles

Le gouvernement fédéral devrait modifier le régime des prestations de maladie et des prestations de compassion de l'assurance-emploi, dans l'intérêt des malades et de leur famille.

Il est déjà assez pénible et stressant de suivre un traitement anticancéreux et de devoir attendre les résultats des analyses, il ne faut pas qu'en plus, les malades aient à s'inquiéter de perdre leur salaire ou leur emploi. Malheureusement, les pertes de salaire causent de grandes difficultés à bien des malades et à leur famille. On estime que les nouveaux cas de cancer détectés coûtent chaque année aux Canadiens 3,18 milliards de dollars en pertes de salaire.

C'est la raison pour laquelle nous demandons au gouvernement fédéral de faire passer la durée maximale des prestations de 15 à 52 semaines pour les prestations de maladie, et de 6 à 26 semaines pour les prestations de compassion. Les règles régissant ces programmes devraient également être assouplies, afin que les malades aussi bien que les aidants naturels puissent avoir droit à des aides financières mieux adaptées à leur situation et à leurs besoins particuliers.

Ces changements devraient avoir été apportés depuis longtemps. Près de 40 p. 100 des malades ne peuvent pas se rendre à leur travail pendant plus de 24 semaines mais n'ont droit à une aide financière que pendant un maximum de 15 semaines. C'est encore pire pour les femmes qui souffrent du cancer du sein car le traitement dure en moyenne 38 semaines – soit deux fois et demie la durée maximale des prestations.

S'agissant des aidants naturels, plus de 43 p. 100 dispensent des soins pendant six mois ou plus, mais en vertu des règles actuelles, les prestations de compassion ne peuvent être versées que pendant un maximum de 6 semaines.

Il faut ajouter à cela que les critères d'admissibilité à ces prestations sont beaucoup trop restrictifs. Pour les prestations de maladie, on exige par exemple que le malade fasse une réclamation pour des blocs de plusieurs semaines, alors qu'en réalité, certains malades ont besoin de s'absenter de leur travail pour des périodes plus courtes mais plus fréquentes.

La formulation rigide des critères d'admissibilité aux prestations de compassion pose également un problème. On exige par exemple que les soins soient dispensés dans les 26 semaines qui suivent le diagnostic, et que celui-ci indique expressément « malade et mourant ». Mais cela ne tient pas compte des multiples besoins des malades dont le traitement et les soins ne correspondent pas à des règlements stricts et arbitraires.

Conclusion

Malgré des progrès importants en ce qui concerne la prévention et le traitement du cancer, le nombre de nouveaux cas et de décès ne cesse d'augmenter en raison des lacunes des politiques publiques, qui entravent les efforts déployés pour éradiquer la maladie. Il faut absolument prendre des mesures pour y remédier, encourager davantage le PCCC, et renforcer

la collaboration entre toutes les organisations qui luttent contre le cancer. Ce projet à long terme nécessite un sursaut de volonté politique et l'appui de tous les paliers de gouvernement.

À plus court terme, le gouvernement fédéral peut montrer la voie en prenant des mesures concrètes pour protéger les jeunes, réduire le tabagisme, et donner aux malades et à leur famille l'aide dont ils ont tant besoin. La SCC est prête à faire sa part pour que ces recommandations se concrétisent, et à continuer de collaborer avec tous les partenaires pour que, dans un avenir pas trop lointain, les Canadiens n'aient plus à redouter cette maladie.